

Rapport d'activité 2018

Obtention du statut d'utilité publique

Par requête du 25 novembre 2017, Hestia Care a sollicité auprès de l'Administration fiscale cantonale l'exonération des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital. Après examen des pièces produites et des statuts, la Direction des affaires fiscales a estimé que **notre but remplit les conditions légales d'utilité publique** :

« Promouvoir la reconnaissance, juridique, économique et sociale du travail familial non rémunéré d'éducation, de « Care* » et de gestion de la cellule familiale, réalisé par les personnes actives en famille,...

Agir en qualité de sous-traitant ou en son nom propre, en collaboration et/ou en partenariat avec les services sociaux, dans le domaine de l'accompagnement social et de l'assistance à la personne à domicile, avec pour objectif le maintien à domicile

Promouvoir le profil de compétences « clés », acquises dans la gestion d'une famille, sur le marché de l'emploi et auprès des instances publiques, particulièrement les compétences éducatives, sociales et de gestion,... cf. statuts pour but complet »

Par courrier du 2 juillet 2018 l'AFC nous a communiqué sa décision : HESTIA Care est exonérée à partir du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée indéterminée des impôts sus-mentionnés, sous réserve que :

- L'institution n'exerce pas de manière prépondérante d'activité commerciale
- Les fonds recueillis soient effectivement utilisés conformément à son but social

Grâce à ce statut, HESTIA Care est éligible pour l'obtention de subventions et bénéficie d'une légitimité dans les domaines d'activités dans lesquels elle s'inscrit.

Nos prestations d'aide sociale

Assistance administrative à domicile - AAD

S'adresse principalement à des personnes en âge AVS, avec des problématiques de vie différentes. Certaines sont malvoyantes ou aveugles, d'autres rencontrent des problèmes cognitifs (pertes de mémoire), ou encore des problèmes d'ordre psychologiques...

L'objectif premier est de permettre à la personne aidée de pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile.

Les bénéficiaires proviennent principalement du CIR-Centre d'information et de réadaptation de l'Association pour aveugles et malvoyants, de l'Imad ou de divers services sociaux.

Nous travaillons en partenariat ou en collaboration avec les assistant(e)s sociales/aux pour la transmission des situations, le traitement des difficultés rencontrées et pour effectuer certaines démarches administratives.

Une intervention par mois suffit en principe pour accompagner la personne dans le suivi administratif et financier des affaires courantes, comme la gestion des frais médicaux par exemple. Parfois nous pouvons intervenir 2 fois par mois, ou pour des clients privés, une fois tous les 2 mois. L'important est de répondre au besoin réel de la personne.

Nous pouvons également intervenir ponctuellement (sur un ou deux mois) pour remettre une situation au clair, ou sur du long terme afin de permettre à la personne fragilisée de garder une gestion financière et administrative saine.

Nous avons accueilli une nouvelle assistante administrative à domicile dans notre association :

Il s'agit d'une personne au bénéfice d'une formation d'assistante sociale et d'une expérience professionnelle auprès de personnes aveugles et/ou malvoyantes. Après une rencontre avec le comité, elle a pu se joindre à l'équipe pour effectuer des mandats AAD.

Assistance et accompagnement individualisés à domicile - AAID

Bénéficiaires provenant des organismes sociaux tels que le CIR, Pro Senectute, les hôpitaux et l'Imad... Nous intervenons aussi en complément des mandats AAD (personnes ne pouvant plus se déplacer pour aller chez le médecin, à la poste, etc..)

L'objectif est de permettre à nos clients de rester le plus longtemps possible à leur domicile et lorsque cela n'est plus possible, pour certains, nous continuons à les aider dans leur nouvelle structure afin de les aider à passer le cap de ce changement.

Nos interventions sont :

- ponctuelles ou sur le long terme
- de nature sociale et éducative
- hautement individualisées :

Lorsque le client ou la famille du client nous contacte, nous allons sur place pour préparer un mandat adapté aux besoins réels :

- assistance dans les actes de la vie quotidienne qui est considérée comme un soin lorsque la personne est dans l'incapacité de les effectuer seule, et qu'elle a son moment d'échange avec l'accompagnatrice, lien social
- accompagnement pour des sorties (courses, services sociaux, mairie, commissariat, banque, etc..)
- accompagnement pour préparer des repas équilibrés et parfois le partager ensemble
- stimulation de la communication et du lien social.
- faire des jeux de lettres pour aider à garder les mots et les phrases en mémoire, lorsque l'expression orale devient difficile pour communiquer
- préparer une entrée en EMS en gérant le déménagement de l'appartement, et l'entrée en EMS
- collaboration avec les soignants et assistants sociaux des EMS où se trouvent nos clients pour une prise en charge répondant au plus près à leurs besoins.

3

Nos prestations s'inscrivent dans une collaboration étroite avec les services sociaux et la famille pour une prise en charge globale de la personne.

Lorsque la famille n'est plus présente, nous coopérons avec les services médicaux ou les services à domicile, afin que la personne aidée, que nous connaissons bien dans son environnement, puisse bénéficier d'une prise en charge de bonne qualité.

Actualisation du cahier des charges AAID :

Concerne principalement le cadre de certains gestes concernant les soins, la procédure à suivre lors de situations d'urgence et la personne répondante pour la prestation.

Le contrat est rempli par l'intervenante en accord avec le client, après une évaluation préalable de ses besoins. Une clause d'acceptation du cahier des charges par le client a été ajoutée.

Statistiques

Quelques chiffres sur nos prestations :

Clients : transmis principalement par l'Imad

1) Heures d'intervention AAD (Assistance administrative à domicile)
en 2018 ⇒ **822 heures**. (514 en 2017), pour 37 personnes suivies.

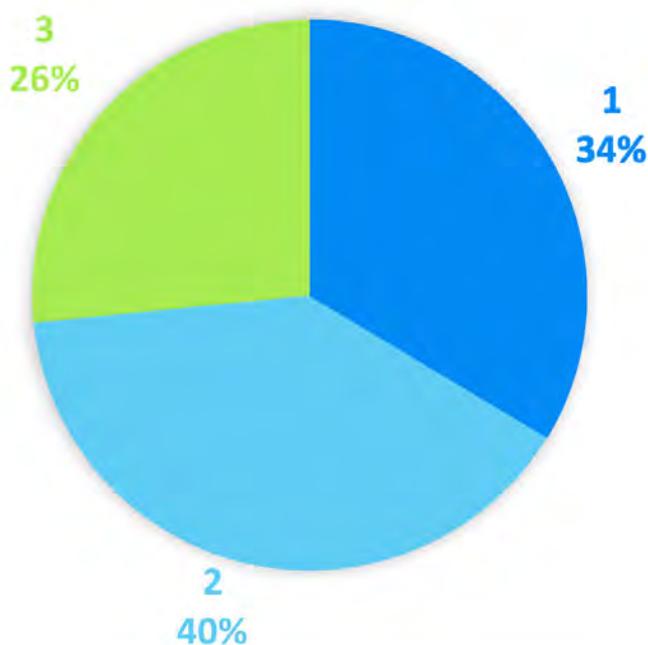
Clients : demandes transmises par le CIR, Pro Senectute et l'Imad

2) Heures d'intervention AAID (Assistance et accompagnement individualisés à domicile)
en 2018 ⇒ **972 heures**. (1'380 en 2017), pour 10 personnes suivies

Client : CIR (Centre d'information et de réadaptation pour aveugles et malvoyants)

3) Heures d'intervention AAD (Assistance administrative à domicile)
en 2018 ⇒ **650 heures**. (567 en 2017), pour 22 personnes suivies.

PRESTATIONS 2018



TVA - Décision AFC

Par courrier du 8 juin 2017, notre avocat fiscaliste prie l'AFC de bien vouloir reconsidérer sa position concernant d'une part notre statut d'organisation d'utilité publique et d'autre part la qualification fiscale d'imposables des prestations que nous fournissons en sous-traitance à Pro Senectute et au CIR/ABA.

Par courrier du 19 octobre 2018, l'AFC nous fait part de sa décision, concernant :

La Reconnaissance de notre statut d'utilité publique

La bonne nouvelle est qu'Hestia Care remplit les 3 conditions cumulatives, ci-dessous, qui sont déterminantes :

Il apparaît clairement que l'association poursuit une **activité d'intérêt général** en ce sens qu'elle fournit des prestations d'aide sociale individualisée et d'assistance administrative à domicile à des personnes n'étant pas en mesure de se charger elles-mêmes de ces tâches (personnes atteintes dans leur santé, ayant des problèmes psychosociaux, en situation de handicap,...)

Il faut, en deuxième lieu, que ces activités aient un **cercle de destinataires illimité**. Ce cercle peut éventuellement être limité si la délimitation des bénéficiaires potentiels résulte de critères objectifs et non subjectifs, afin d'éviter que l'on ne favorise des groupes d'intérêts. L'AFC a déterminé que nous remplissions également cette condition.

Le désintéressement de l'association et de ses membres représente la troisième condition. Cette dernière suppose de la part des membres de l'association ou de tiers un sacrifice en faveur de l'intérêt général, primant leurs propres intérêts, l'affectation irrévocable et exclusive des fonds, ainsi que l'absence d'activité économique avec but lucratif ou d'assistance mutuelle.

Ces trois conditions cumulatives sont satisfaites à partir du 1^{er} janvier 2012 et l'association Hestia Care est reconnue à partir de cette date **comme organisation d'utilité publique** au sens de l'article 3 lettre j LTVA. Ce qui implique que le chiffre d'affaires annuel déterminant pour son assujettissement passe à Frs. 150'000.- (au lieu de Frs. 100'000.-).

La qualification des prestations d'assistance sociale en sous-traitance

Par contre, l'AFC n'a pas reconnu le caractère social des prestations AAD (Assistance administrative à domicile) et AAID (Assistance et accompagnement individualisés à domicile) et a estimé qu'Hestia Care devait être assujettie à la TVA dès le 1^{er} janvier 2016 (le chiffre d'affaires dépassant 150'000.- francs).

Les membres d'Hestia Care ont décidé de contester cette décision, qui ne tient pas compte de la nature sociale des prestations. Un argumentaire avec documents à l'appui ont été envoyés au Cabinet TVA CTSL, afin de rédiger une réclamation contre la décision de l'AFC.

Notre avocat fiscaliste demande à l'AFC de constater que tant du point de vue de la nature des prestations fournies par Hestia Care, que de la collaboration très étroite avec ses partenaires et services sociaux, du public-cible, du cadre de l'activité et de la formation des intervenantes, que les prestations ne sont pas « purement administratives » comme l'a retenu l'AFC. Les composantes de la prestation AAD et AAID relèvent indéniablement de l'assistance sociale exclue du champ de l'impôt. D'ailleurs l'AFC reconnaît notamment comme prestation d'aide et de sécurité sociale entrant dans l'exclusion du champ de l'impôt, l'assistance aux personnes souffrant d'un handicap physique et l'assistance aux personnes âgées.

Il est demandé de :

- Reconnaître que les prestations d'Hestia Care sont exclues du champ de l'impôt
- De radier Hestia Care du registre des assujettis.

Collaboration avec les services sociaux

6

Service social de la Ville de Genève

Suite à notre présentation de la prestation d'assistance administrative à domicile aux représentants du Service social de la Ville de Genève le 12 octobre 2017, une demande de suivi administratif pour l'un de leurs usagers nous a été transmise. La situation étant très délicate, incapacité de travail pour cause de maladie, l'assistante administrative a collaboré étroitement avec l'assistante sociale de la ville, qui a transmis le dossier.

L'objectif de l'intervention a été de guider la personne dans son administration, afin qu'elle devienne indépendante, qu'elle prenne conscience de la valeur des choses, qu'elle se responsabilise par rapport à ses charges et qu'elle apprenne à faire avec son modique budget.

Une des mesures concrètes proposées a été l'ouverture d'un deuxième compte pour ses dépenses personnelles (nourriture, sorties, vêtements, portable, etc...)

Il y a eu une écoute active, de l'empathie et de la patience de la part de l'assistante administrative, ainsi qu'une excellente collaboration avec le service social de la Ville de Genève.

Fondation Appui aux Aînés

Cet organisme propose des prestations d'aide financière ponctuelle pour une dépense indispensable, ou tout autre besoin non pris en compte par les prestations sociales. Les bénéficiaires sont des personnes de plus de 60 ans ou en préretraite (dont la résidence effective est à Genève) se trouvant dans une situation de besoin social, financier ou d'accompagnement.

En 2018, Hestia Care a collaboré avec la Fondations Appui aux Aînés pour subventionner les heures d'assistance administrative pour un client privé.

Suite à des problèmes familiaux et de santé, cette personne s'est retrouvée seule avec des difficultés à couvrir ses dépenses avec ses revenus. Sa sœur l'a pris en charge mais commençait à s'essouffler. Elle a donc fait appel à Hestia Care pour l'aider dans les démarches administratives et les paiements. Après avoir pris connaissance de la situation de son frère, une assistante administrative d'Hestia Care l'a informée des prestations de la Fondations Appui aux Aînés. Nous l'avons encouragée à faire une demande d'aide financière pour la prestation d'Hestia Care, auprès de Marina Fasler, directrice, en lui fournissant le formulaire ad hoc. Après examen du dossier, une subvention a été accordée pour des interventions mensuelles d'une heure trente.

Réunions avec les associations féminines

7

Clafg – Centre de liaison des associations féminines genevoises

Le 19 novembre 2018 Hestia Care a participé à une soirée de réseautage au CLAFG sur le thème : « Je suis une femme active, et comment je manage ma vie »

La conférencière était Sonia Nocera, fondatrice d'ELLE LEAD.

Après dix ans d'activité dans le domaine bancaire, elle opère une reconversion comme coach, afin d'aider les personnes à s'épanouir, notamment en allégeant la charge mentale professionnelle et privée qui représentent 6000 pensées par jour !

Quelques pistes ont été évoquées :

- s'autoriser la perfectibilité au lieu de la perfection (faire le mieux qu'on peut et accepter le résultat), lâcher prise
- planifier sa vie (qu'est-ce qui est important, urgent, déléguer...)
- se libérer, être soi, vivre la vie qu'on veut pour nous
- se parler avec bienveillance, l'estime de soi,...

une soirée fort intéressante.

Après l'intervention de Sonia Nocera, questions et échanges conviviaux ont eu lieu autour des boissons et plats offerts par le CLAFG.

Plateforme des associations féminines genevoises

La réunion des associations féminines s'est tenue le jeudi 4 octobre 2018 en présence de Mme Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat, qui a fait un discours sur l'égalité.

Présentation des objectifs et axes prioritaires du BPEV (Bureau pour la promotion de l'égalité) pour la prochaine législature 2018-2023 dans les domaines suivants : stéréotypes de genre, inégalités professionnelles, sous-représentation des femmes en politique, inégalités au sein du couple et de la famille, violences de genre, migrations, santé des femmes.

La Conseillère d'Etat a dit par rapport aux femmes, que de plus en plus elles doivent se battre pour une place au même niveau que les hommes, et pour un salaire identique aux hommes pour un même boulot. Elle a relaté son parcours pour s'insérer en tant que femme dans le monde du travail après avoir élevé ses enfants. Elle a fait beaucoup de formations et a insisté sur l'importance de toujours se former pour retrouver à n'importe quel âge un nouveau travail.

Des questions et échanges avec la Magistrature ont porté sur les sujets suivants :

- projet de loi sur les violences et discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre ?
- mise en œuvre de la Charte sur l'égalité salariale signée par le canton de Genève
- mesures actives que le canton va mettre en place en vue de réaliser dans les faits l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'Etat et des établissements publics et subventionnés ?
- moyens financiers et/ou soutiens pour le domaine de l'égalité
- cancer du sein, près de 8'000 femmes touchées dans notre canton. Que pourrait faire le Canton ?
- quel soutien apporté au congé paternité en ce moment en discussion au niveau fédéral ?
- entrepreneuriat féminin : comment aider les femmes porteuses de projet ?

Communication

Actualisation site

Une liste de modifications a été rédigée par le comité et les documents ci-après ont été préparés et formatés pour le Web : adaptation du graphisme de la page d'accueil avec insertion du nouveau logo, rapports d'activité, nouveaux statuts, nouveaux flyers, photos des membres du comité, actualisation du contenu et de certains liens.



Actualisation des flyers

Ils ont été mis à jour en rapport avec l'augmentation des tarifs d'Assistance et d'accompagnement individualisés à domicile

Les flyers ont été diffusés aux organismes suivants :

- F-Information
- Appuis aux Aînés
- Clafg (Centre de liaison des associations féminines genevoises)
- Permanences médicales, cabinets médicaux
- EMS, mairies du canton de Genève, Hôpital de Bellerive, Hôpital des 3 Chênes, quelques particuliers rencontrés.

Autres sujets traités

Recherche d'un local

L'association est toujours à la recherche d'un local pour y déposer ses archives : les livres « La maison des compétences », ainsi que de nombreux documents et classeurs.

Information sur nos prestations auprès des communes genevoises

Pour mieux faire connaître son action, Hestia Care a adressé en mars 2018 un courrier au Conseil Administratif et au Conseil Municipal de toutes les mairies des communes genevoises. Par cette circulaire, Hestia Care proposait la mise à disposition de son expertise dans le domaine du « Care » et exprimait son souhait de présenter sur rendez-vous, ses prestations d'aide sociale, ainsi que de répondre aux questions exprimées.

En retour, les Mairies de Versoix et de Bellevue ont reçu Colette Martin et Anne Munzinger, avec beaucoup d'intérêt et de gentillesse. Ils se sont montrés intéressés par une éventuelle collaboration future. Lors de ces rencontres, des flyers ont été remis.

La commune de Corsier a également montré de l'intérêt, mais une recomposition dans le conseil municipal a remis un rendez-vous qui devait être programmé. La commune de Presinge a également demandé des informations par mail ainsi que des flyers.

Un courrier de même nature sera refait en 2019

Projet

Formation d'assistance administrative à domicile



Nous prévoyons toujours de mettre sur pied une formation AAD qualifiante. Plusieurs personnes sont intéressées à y participer. Nous recevons régulièrement des offres de candidature spontanée pour cette activité.

Ce rapport d'activités a été rédigé par :

*Colette Martin
Teresa Dias
Isabelle Macheret Pamingle
Martine Ouaknine Berset
Gilbert Bochatay*